



Ecrit par Echo du Mardi le 11 juillet 2024

LAURENT BRUHL ASSISTANCE ACCOMPAGNEMENT DIRIGEANTS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 novembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 11 juillet 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 03/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LAURENT BRUHL ASSISTANCE ACCOMPAGNEMENT DIRIGEANTS

Sigle : LB2AD

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - Toutes prestations de Conseil et d'accompagnement de particuliers ou de professionnels dans la gestion de situations de crises. - Prestations de Conseil et accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés dans le cadre de la mise en place ou refonte de leur stratégie, et de la conduite du changement. - Prestations de Conseil et accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés dans le cadre de l'organisation de la structure, du management et des ressources humaines dans le but de résoudre les conflits par la médiation, du marketing et de la communication. - Prestations de Conseil et accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et



Ecrit par Echo du Mardi le 11 juillet 2024

autres organismes publics ou privés dans le cadre de la conception, du suivi et de la mise en oeuvre du cycle de vie des produits, de la création, mise en place et suivi d'une politique RSE. - Le coaching personnalisé, individuel ou collectif en vue de construire la vision stratégique de l'entreprise et d'aider à la prise de décision. - Toutes prestations de formations liées à l'objet social, ainsi que toutes opérations ou prestations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 70 ROUTE DE LA LUSIGNANE, 84860 CADEROUSSE

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AVIGNON

Président : M. BRUHL LAURENT 70 route de la Lusignane 84860 CADEROUSSE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Le Président